

Uccle, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Aux Parents des élèves

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions statutaires de notre ASBL, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que nous recherchons des membres effectifs pour notre Assemblée Générale tel que prévu dans nos statuts à l'article 8.2 : « Seront admises comme membres effectifs, les personnes qui, par leur crédit, leur appui ou leurs conseils, seront jugées susceptibles d'apporter à l'association un concours effectif. »

Les profils recherchés concernent surtout des personnes dans le domaine juridique, le domaine de la construction, des TIC,....

Une brève note, ci-dessous décrit les fonctions de l'Assemblée Générale.

L'élection des nouveaux membres aura lieu en juin 2021.

Les propositions de candidatures avec un bref CV et une lettre reprenant les éléments susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à la gestion de l'école sont à adresser au plus tard pour le 1<sup>er</sup> février 2021 à

Fabienne Bodart- Delacroix  
Présidente du Pouvoir Organisateur  
[fabienne.bodart@skynet.be](mailto:fabienne.bodart@skynet.be)

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cet appel, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fabienne Bodart



#### **L'Assemblée Générale du Pouvoir Organisateur :**

Cet organe de l'ASBL qui œuvre tant pour la section fondamentale que primaire et secondaire est idéalement constitué de membres effectifs (de 15 à 20) de compétences et d'horizons différents qui connaissent et aiment l'école.

Sa tâche essentielle est de définir les grands objectifs que l'école s'assigne dans l'éducation intellectuelle, morale et religieuse des élèves qui lui sont confiés. Il veille notamment à l'application du Projet Éducatif dont il est le garant.

Le rôle de l'Assemblée Générale est aussi de placer l'école dans les conditions logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission. C'est elle qui désigne les directeurs. C'est elle qui prend la responsabilité de la gestion des subsides de fonctionnement alloués par l'Etat.

Elle se veut aussi l'interlocuteur avec lequel l'ensemble de la communauté scolaire (élèves, parents, professeurs, personnel d'encadrement et de maintenance) peut échanger, évaluer, améliorer le quotidien et l'avenir de l'école.

Les membres de l'Assemblée Générale se réunissent au moins 4 fois par an.